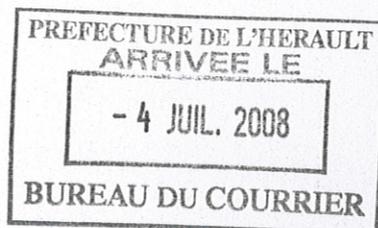




UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 21
 Votants : 28
 Date de la convocation : 20 juin 2008



N° 52

L'an deux mille huit et le vingt sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mme ANTOINE, M. FÉVRIER, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET
 Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. BOUISSEREN
 M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE
 Mme CONFAIS en faveur de Mme ROMÉRO
 M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
 Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER
 Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO

ABSENTE: Mme TARAYRE

BUDGET EAU -COMPTE de GESTION 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2007, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

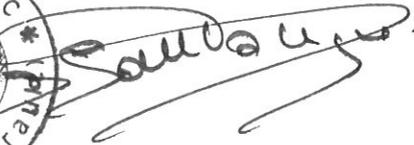
1. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 4th JUN 2008
et publication
le 4th JUN 2008